

**UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

**UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Produits et charges	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'organisme
UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM) (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour beaucoup d'organismes sans but lucratif, les produits de l'Organisme comprennent entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM). Nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et pour les exercices clos à ces dates, des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans l'état des résultats, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états de l'évolution de l'actif net, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi qu'à l'actif à court terme et à l'actif net présenté dans l'état de la situation financière.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

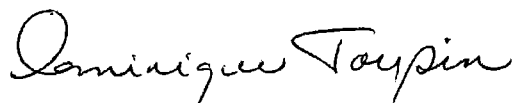
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



DOMINIQUE TOUPIN, CPA AUDITRICE

Le 17 juin 2024
1270 Charles-Olivier
Boisbriand, QC, J7G 2Z6

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
PRODUITS ET CHARGES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2024	2023
PRODUITS		
Subvention – Centraide	175 000 \$	164 110 \$
Subvention – Ville de Montréal	2 038	1 795
Subvention – Emploi et Solidarité Sociale (SACAIS)	160 754	164 660
Subvention – DatAide –Emploi et Solidarité Sociale	-	5 000
Subvention – Plan de relance des services communautaires	27 160	-
Dons	31 304	45 612
Cotisations	8 260	8 165
Intérêts	9 634	4 530
Remboursement TPS-TVQ	4 998	6 650
Activité et autres	300	1 204
	<u>419 448</u>	<u>401 726</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	328 104	260 138
Formation	20	-
Loyer et entretien	45 203	45 849
Dépenses de bureau	7 549	5 968
Impression et photocopies	2 604	3 400
Achats d'équipement et de services informatiques	11 991	27 357
Frais de déplacement et de représentation	1 173	1 297
Électricité et chauffage	5 480	6 710
Assurances, taxes et permis	1 402	1 318
Poste et messagerie	6 157	6 023
Télécommunications	6 882	7 014
Abonnements et souscriptions	75	561
Documentation	1 279	1 528
Location de salles et activités	5 199	5 881
Honoraires professionnels	2 759	2 754
Intérêts et frais financiers	371	386
	<u>426 248</u>	<u>376 184</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(6 800) \$</u>	<u>25 542 \$</u>

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2024	2023
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde au début	162 858 \$	141 316 \$
Transfert aux actifs nets grevés d'une affectation interne	-	(4 000)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(6 800)</u>	<u>25 542</u>
Solde à la fin	<u>156 058 \$</u>	<u>162 858 \$</u>
ACTIFS NETS REÇUS À TITRE DE DOTATIONS		
- FONDS CHRISTIANE GADOURY		
Solde au début	<u>50 889 \$</u>	<u>50 889 \$</u>
Solde à la fin	<u>50 889</u>	<u>50 889</u>
- FONDS MARIE-CLAIRE LEFEBVRE		
Apports reçus à titre de dotation	<u>75 234</u>	<u>75 234</u>
Solde à la fin	<u>75 234</u>	<u>75 234</u>
SOLDE TOTAL À LA FIN	<u>126 123 \$</u>	<u>126 123 \$</u>
ACTIFS NETS AFFECTÉS GREVÉS D'UNE AFFECTATION INTERNE		
Solde au début	14 000 \$	10 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés	<u>-</u>	<u>4 000</u>
Solde à la fin	<u>14 000 \$</u>	<u>14 000 \$</u>

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
BILAN
AU 31 MARS

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	9 934 \$	23 157 \$
Épargne à terme	176 715	293 080
Placement Québec, 4.3 %	126 123	-
Débiteurs	20	-
TPS et TVQ à recevoir	2 651	4 493
Frais payés d'avance	7 947	7 720
	<u>323 390</u> \$	<u>328 450</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	1 029 \$	359 \$
Salaires et vacances à payer	<u>26 180</u>	<u>25 110</u>
	<u>27 209</u>	<u>25 469</u>
ACTIF NET		
Reçus à titre de dotations	126 123	126 123
Affectations d'origine interne (note 4)	14 000	14 000
Non affecté	<u>156 058</u>	<u>162 858</u>
	<u>296 181</u>	<u>302 981</u>
	<u>323 390</u> \$	<u>328 450</u> \$

Engagements contractuels (note 3)

Signature numérique de
 Ahmed Taïab
 Date : 2024.06.13 10:12:26 -04'00' **Administrateur**
 **Administrateur**

Dominique Toupin, CPA auditrice

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 800) \$	25 542 \$
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>3 335</u>	<u>(2 885)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(3 465)</u>	<u>22 657</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'épargne à terme	<u>(9 758)</u>	<u>(44 531)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 223)	(21 874)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>23 157</u>	<u>45 031</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>9 934 \$</u>	<u>23 157 \$</u>

**UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2024**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM) est un organisme sans but lucratif, qui a été formé sous l'autorité de la Loi des compagnies du Québec, partie III, le 6 juin 1979. La dénomination sociale de l'Organisme a été changée le 15 décembre 2016; auparavant, on retrouvait Union de Travailleurs et Travailleuses Accidentés de Montréal. L'Organisme a pour but de regrouper en association sans but lucratif les victimes d'accidents du travail et de maladies industrielles ainsi que toutes les personnes intéressées à la défense et à la promotion de leurs intérêts. L'union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALE MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Les revenus de cotisations sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes qui ne peuvent pas être utilisées pour les activités courantes sont exclues de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont passées en charge dès leur acquisition.

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

3. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Organisme s'est engagé par bail à verser un loyer au cours des cinq prochaines années. Le solde des engagements au 31 mars 2024 est de 116 261 \$. Les paiements minimums au cours des cinq exercices sont :

2025 :	36 714 \$	2027 :	36 714 \$
2026 :	36 714 \$	2028 :	6 119 \$

4. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En 2021 et 2022, le conseil d'administration a affecté une somme de 7 000 \$ et de 3 000 \$ pour l'achat d'équipement et de matériel informatique. En 2023, il a affecté une somme de 4 000 \$ pour la réalisation d'améliorations locatives.

Les sommes sont réservées aux fins suivantes:

	Solde au 31 mars 2023	Affectations (utilisation) de l'exercice	Solde au 31 mars 2024
Achat d'équipement et de matériel informatique	10 000 \$	- \$	10 000 \$
Améliorations locatives	4 000	-	4 000
	<u>14 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>14 000 \$</u>

L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5. APPORTS REÇUS À TITRE DE DOTATIONS

L'Union a reçu une somme de 41 000 \$ de la succession de Christiane Gadoury. Cette somme doit être conservée en permanence dans des valeurs sûres. Les revenus de placements découlant de ces valeurs sûres pourront être utilisés pour le fonctionnement de l'Organisme. Cependant, les administrateurs pourraient réduire ces revenus de placements de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation afin de maintenir la valeur des placements. Au 31 mars 2024, un montant d'intérêts de 5 375 \$ fut conservé pour le fonctionnement de l'organisme. Pendant une période de vingt ans débutant en 2019, l'Union devra remettre des états financiers audités à la succession.

Les administrateurs ont ajouté en 2019 une somme de 9 000 \$ à la somme de 41 000 \$, 594 \$ d'intérêts en 2020, 168 \$ en 2021 et 127 \$ en 2022. L'Union ne pourra pas utiliser cette somme de 9 000 \$ grevée d'une affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

L'Union a reçu la somme de 75 000 \$ en décembre 2020 de la succession Marie-Claire Lefebvre. Cette somme doit être conservée en permanence dans des valeurs sûres. Les revenus de placements découlant de ces valeurs sûres pourront être utilisés pour le fonctionnement de l'Organisme. Cependant, les administrateurs auront la discrétion de dépenser le capital de ce legs avant la fin de l'échéance en cas de difficultés financières pouvant affecter la pérennité de l'Organisme. Ce legs doit être conservé par l'Organisme pour une période d'au moins 10 ans.

UNION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS OU MALADES (UTTAM)
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
AU 31 MARS 2024

6. DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

	2024	2023
Sommes reçues en appui à la mission globale :		
Ville de Montréal	2 038 \$	1 795 \$
Emploi et Solidarité Sociale (SACAIS)	160 754	164 660
Sommes reçues pour projets ponctuels ou activités spécifiques :		
Fonds de relance des services communautaires- Gouvernement du Canada	27 160	-
DatAide – Emploi et Solidarité Sociale	-	5 000
	<u>189 952 \$</u>	<u>171 455 \$</u>